

ANNEXE N°2 – CLE DE CALCUL DES PARTICIPATIONS DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION ET COMMUNAUTES DE COMMUNES MEMBRES AU BUDGET DU SEMEA

CONTEXTE :

Afin de soutenir le fonctionnement et les investissements portés par le SEMEA dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SEMEA et ses trois CA et CC membres ont convenu d'une clé unique permettant de calculer les participations respectives de la CAPF, la CAMVS et la CC2V. Les détails de ce calcul sont présentés ci-dessous.

CRITERES DE BASE ET PONDERATION :

Le calcul des participations de chaque CA et CC membre aux coûts de fonctionnement et d'investissement du SEMEA est basé sur deux critères pondérés :

- sa population comprise dans le périmètre du SEMEA, correspondant à 70% du calcul
- sa superficie comprise dans le périmètre du SEMEA, correspondant à 30% du calcul

DONNEES D'ENTREE :

Les données d'entrée sont les suivantes :

CA et CC membres du SEMEA	Population pondérée dans le SEMEA (en hab)	Superficie dans le SEMEA (en ha)
CA du Pays de Fontainebleau	53893	36233,68
CA de Melun Val de Seine	46804	5462,26
CC des Deux Vallées	8929	7554,37
Assiette totale	109626	49250,31

Sources : DDT77 selon les données de l'INSEE 2020

ASSIETTE DE CALCUL :

L'assiette de calcul est le périmètre du SEMEA.

FORMULE DE CALCUL :

Population de l'EPCI comprise dans le **périmètre du SEMEA** x 0,7 + Superficie de l'EPCI comprise dans le **périmètre du SEMEA** x 0,3
 Population totale comprise dans le **périmètre du SEMEA** + Superficie totale comprise dans le **périmètre du SEMEA**

CALCUL DES PARTICIPATIONS :

Selon la formule unique et les données d'entrée, les participations des CA et CC membres se répartissent ainsi :

CA et CC membres du SEMEA	Population pondérée dans le SEMEA (en hab)	Clé de répartition 70 % population pondérée dans le SEMEA	Superficie dans le SEMEA (ha)	Clé de répartition 30 % superficie dans le SEMEA	Taux de participation (à compter du 1 ^{er} janvier 2023)
CA du Pays de Fontainebleau	53 893	34,41 %	36 233,68	22,07 %	56,48 %
CA de Melun Val-de-Seine	46 804	29,89 %	5 462,26	3,33 %	33,22 %
CC des Deux Vallées	8 929	5,70 %	7 554,37	4,60 %	10,30 %
TOTAUX SEMEA	109 626	70,00 %	49 250,31	30,00 %	100,00 %

Sources : DDT77 selon les données de l'INSEE 2020

REVISION DE LA CLE UNIQUE :

La clé unique peut être révisée en cas :

- d'extension du périmètre du SEMEA à des communes des CA et CC membres du SEMEA (communes dites « blanches ») ;
- d'extension du périmètre du SEMEA à de nouveaux CA et CC membres ;
- de révision bisannuelle du Programme d'Actions GEMAPI 2022-2027 du SEMEA ;
- de révision des statuts du SEMEA.

Accusé de réception en préfecture 077-200072346-20221220-2022-190DEL-DE Date de réception préfecture : 20/12/2022
